

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC
335-2-15

1986

MODIFICATION 2
AMENDMENT 2

1990-06

Modification 2 à la Publication 335-2-15 (1986)

Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues

Deuxième partie:

Règles particulières pour les appareils de chauffage des liquides

Amendment 2 to Publication 335-2-15 (1986)

Safety of household and similar electrical appliances

Part 2:

Particular requirements for appliances for heating liquids

© CEI 1990 Droits de reproduction réservés — Copyright — all rights reserved

Bureau Central de la Commission Electrotechnique Internationale 3, rue de Varembe Genève, Suisse



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

PREFACE

La présente modification a été établie par le Comité d'Etudes n° 61 de la CEI: Sécurité des appareils électrodomestiques et analogues.

Le texte de cette modification est issu du document suivant:

Règle des Six Mois	Rapport de vote
61(BC)588	61(BC)631

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cette modification.

Page 6

PREFACE

Ajouter à la liste des différences existant dans certains pays:

- La réduction de la section du câble d'alimentation n'est pas permise (Australie, Canada, Japon, Nouvelle-Zélande et USA) (25.6).

Page 14

7. Marques et indications

7.12 *Ajouter:*

La notice d'instructions des cuiseurs à oeufs comportant un dispositif pour percer les oeufs doit contenir en substance:

"Attention. Eviter les accidents dus au dispositif pour percer les oeufs."

Page 16

11. Echauffements

Ajouter:

11.10 *Addition:*

Pour les moteurs incorporés dans les cafetières expresso la valeur de p est de 2 000.

PREFACE

This amendment has been prepared by IEC Technical Committee No. 61: Safety of household and similar electrical appliances.

The text of this amendment is based on the following document:

Six Months' Rule	Report on Voting
61(C0)588	61(C0)631

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the Voting Report indicated in the above table.

Page 7

PREFACE

Add to the list of differences existing in some countries:

- The reduction in the cross-sectional area of the power supply cord is not permitted (Australia, Canada, Japan, New Zealand and USA) (25.6).

Page 15

7. Marking**7.12 Add:**

The instruction sheet for egg boilers provided with a pricking device shall contain the substance of the following:

"Caution. Avoid injuries from the egg pricking device."

Page 17

11. Heating

Add:

11.10 Addition:

For motors incorporated in espresso coffee makers the value of p is 2 000.

Page 20

15. Résistance à l'humidité

15.3 Ajouter:

En cas de doute, l'essai de débordement est effectué dans une position s'écartant de 5° au plus de la position normale d'emploi.

Page 26

19. Fonctionnement anormal

19.1 *Ajouter "les bouilloires murales" à la liste des appareils figurant au troisième alinéa des modalités d'essais.*

Page 34

25. Raccordement au réseau et câbles souples extérieurs

Ajouter:

25.4 Addition:

Une fixation du type Z est admise pour les cuiseurs à oeufs et les chauffe-biberons.

25.6 Ajouter:

Les appareils mobiles dont le courant nominal n'excède pas 10 A peuvent être munis d'un câble d'alimentation de 0,75 mm² de section nominale si sa longueur est inférieure à 2 m.


